

du 10 Mai 1971

portant création de la Commission Nationale
chargée d'étudier les dossiers des sinis-
trés politiques.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°71-2/CP/MSPAS du 1er février 1971, portant réorganisa-
tion et fonctionnement des Services du Ministère de la Santé Publique
et des Affaires Sociales ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n° 265/PC/MEPTAS. du 28 juillet 1965, portant création de la
Commission Nationale chargée d'étudier les dossiers des sinistrés
politiques ;
SUR proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales;
Le Conseil des Ministres entendu ,

D E C R E T E :

Article 1er.-Il est créé auprès de la Direction des Affaires Sociales, une
Commission Nationale chargée d'étudier les dossiers des sinistrés politiques et
de faire des propositions de dédommagement dans la limite des crédits disponibles.

Article 2.- Cette Commission comprend :

- Un Représentant du Président du Conseil Présidentiel ;
- Un Représentant de chacun des Présidents Membres du Conseil
Présidentiel ;
- Le Ministre de la Justice ou un Magistrat ;
- Le Ministre des Finances ou son Représentant ;
- Le Ministre chargé des Affaires Sociales ou son Représentant ;
- Le Ministre chargé des Travaux Publics ou son Représentant;
- Le Directeur du Budget ;
- Le Directeur des Affaires Sociales.

Article 3.-La Commission sera présidée par le Ministre chargé des Affaires Sociales.

Article 4.- Le présent décret qui abroge le décret n°265/PC/MEPTAS du 28 juillet
1965, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1971

par le Conseil Présidentiel ;



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations: PCP 6 - MCP 4 - Ministères 10
MSPAS 10 - DAS 5 - HC 3 - CS 6 - SGG 4 -
IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc.6 - Trésor 4
MEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - DGSPAS 1



Hubert MAGA

Le Ministre de la Santé Publique et des
Affaires Sociales,

Albert OUASSA

